

Brulons les frontières !

** 25, 26 et 27 janvier : procès de la révolte qui a mis le feu au centre de rétention de Vincennes. 13h30, TGI de Paris, 16e chambre*

** du 16 au 24 janvier : semaine de solidarité*

La révolte qui a conduit à l'incendie de la plus grande prison pour étrangers de France est une réponse concrète et historique à l'existence des centres de rétention et à l'ensemble de la politique de contrôle des flux migratoires.

Les 25, 26 et 27 janvier 2010 au TGI de Paris (métro Cité) 10 personnes vont être jugées pour cette révolte.

Notre solidarité doit être à la hauteur de l'enjeu : la relaxe des inculpés et au-delà la liberté de circulation et d'installation.

Le 22 juin 2008 le plus grand centre de rétention de France a brûlé.

Entre juin 2008 et juin 2009, une dizaine d'anciens retenus sont arrêtés et incarcérés – pour la plupart pendant près d'un an – en détention préventive. Ils sont inculpés de dégradation, destruction des bâtiments du centre de rétention administrative de Vincennes, et/ou de violence à agent des forces de police.

Pendant les six mois précédant cet incendie, le centre de rétention de Vincennes est le lieu d'incessants mouvements de protestation de la part des sans-papiers enfermés. Grèves de la faim, départs de feu, refus de comptage, altercations avec la police, oppositions individuelles ou

collectives, se sont succédés à l'intérieur du centre tout au long de cette période. A l'extérieur, manifestations et actions dénoncent l'existence même de ces centres et soutiennent ces révoltes.

Le 21 juin 2008, Salem Souli décède dans sa chambre après avoir réclamé en vain des soins médicaux. Le lendemain, une marche organisée par les retenus en mémoire de cet homme est violemment réprimée. Une révolte collective éclate alors et le centre de rétention part en fumée.

Un procès pour l'exemple

Pour empêcher que ce type de révolte ne se répande, l'Etat doit frapper fort, il lui faut trouver des responsables. Ces dix personnes ont été arrêtées pour servir d'exemple. Qu'elles soient « coupables » ou « innocentes » cela ne nous importe pas. L'Etat, en punissant ces personnes, souhaite voir disparaître la contestation, l'insoumission, les actes de résistance de ceux qui se trouvent ou se trouveront un jour entre les murs de ces centres.

La révolte de Vincennes n'est pas isolée. Partout où se trouvent des centres de rétention, éclatent des révoltes, ont lieu des départs de feux, des évasions, des grèves de la faim, des mutineries, des destructions. Ce fut le cas en France (Nantes, Bordeaux, Toulouse où des centres ont brûlé) et dans de nombreux pays d'Europe (Italie, Belgique, Pays-Bas, Grande-Bretagne) ou dans des pays où le contrôle aux frontières est externalisé comme la Turquie et la Libye.

L'incendie du centre de rétention de Vincennes n'est pas seulement symbolique : la disparition des 280 places de ce centre a eu pour

conséquence immédiate une importante diminution des rafles et des expulsions, dans la région parisienne, pendant la période qui a suivi. Concrètement plusieurs milliers d'arrestations ont été évitées. Par cet acte, les retenus ont enrayé pour un temps le fonctionnement de la machine à expulser.

Prison pour étrangers : enfermer, expulser, dissuader d'immigrer

Les centres de rétention sont une des étapes entre l'arrestation et l'expulsion. Ils servent à enfermer les étrangers le temps de rassembler les conditions nécessaires aux expulsions, c'est-à-dire un passeport ou un laissez-passer délivré par un consulat et une place dans un avion ou un bateau.

Plus un Etat veut expulser, plus il construit de centres de rétention. Partout, leur nombre ne cesse d'augmenter. En Europe, la tendance est à l'allongement du temps d'enfermement qui, non seulement permet d'expulser plus, mais aussi de dissuader d'immigrer.

De fait, ces lieux d'enfermement sont des lieux punitifs. Ainsi, ils sont construits de plus en plus sur un modèle carcéral : vidéosurveillance, petites unités, cellules d'isolement... Par exemple, en France le plus grand centre de rétention en construction au Mesnil-Amelot (240 places), et qui ouvrira dans quelques semaines, est conçu sur ce modèle. En Hollande, où les suicides et les décès « inexplicables » sont fréquents dans les centres, la rétention dure 18 mois et peut être renouvelée immédiatement après la libération; l'enfermement se fait en cellules individuelles très petites, parfois sur des bateaux-prisons, avec très peu d'accès à l'air extérieur.

Les sans-papiers : de la main d'œuvre sur mesure...

Les centres de rétention font partie de la politique de « gestion des flux migratoires » élaborée elle-même selon les critères de « l'immigration choisie », c'est-à-dire en fonction des besoins en main d'œuvre des pays d'Europe. Il n'est pas nouveau que les patrons des pays riches aient recours aux travailleurs immigrés pour accroître leurs profits. Que ce soit de manière légale comme dans le cas de l'intérim, de l'ex « contrat OMI » (qui permet d'aligner le droit de présence sur le territoire sur le temps de travail saisonnier) ou du travail au noir, les étrangers occupent le plus souvent des emplois dans les secteurs les plus pénibles (BTP, restauration, nettoyage, travaux saisonniers...). Ces secteurs demandent une main d'œuvre flexible, adaptable aux besoins immédiats de la production.

En plus de l'absence de droits liée à leur statut, par exemple en cas d'accident, la menace permanente de l'arrestation et de l'expulsion qui plane sur les sans-papiers permet évidemment aux patrons de les sous-payer, voire de ne pas les payer du tout (ce qui n'est pas rare). Ce nivellement par le bas des salaires et des conditions de travail permet au patronat de renforcer l'exploitation de tous. Les grèves répétées de sans-papiers montrent à quel point les patrons français et l'Etat ont besoin de cette main d'œuvre, mais aussi comment, en s'organisant collectivement, les sans-papiers peuvent parfois leur tenir tête et obtenir des régularisations.

... au bouc émissaire idéal

La politique migratoire, dont les centres de rétention sont un rouage,

sert aussi à stigmatiser les sans papiers. L'Etat en fait les boucs émissaires des difficultés que connaît la population de la France. L'utilisation spectaculaire des expulsions par l'Etat participe à montrer à la fois l'ampleur du « danger » que l'immigration irrégulière représenterait pour la France et l'Europe, et l'efficacité d'un Etat qui protégerait ses concitoyens face à ce danger.

L'Etat utilise des artifices comme lesdites « menaces de l'immigration clandestine », de la « racaille des banlieues », des « femmes voilées », ou comme la campagne sur l'identité nationale, pour faire ressortir les pires relents xénophobes et racistes et tenter de créer un consensus autour du pouvoir et du monde qu'il produit.

Des frontières partout

Les centres de rétention sont un élément indispensable à l'application d'une politique européenne de contrôle des flux migratoires qui, prétendant abolir les frontières à l'intérieur de l'espace Schengen, les renforce à l'extérieur notamment avec le dispositif Frontex.

Ainsi, le contrôle s'externalise aux portes de l'Europe, en accord avec des pays tels que la Libye, la Mauritanie, la Turquie ou l'Ukraine, où sont financés des camps pour enfermer des étrangers décrétés indésirables, avant même qu'ils n'aient réussi à pénétrer en Europe.

En même temps à l'intérieur de ce territoire, les frontières se disséminent, deviennent mobiles et par là même, omniprésentes : chaque contrôle d'identité peut conduire à l'expulsion. Car la frontière n'est pas qu'une ligne délimitant le territoire, mais surtout un point de

contrôle, de pression et de tri. Ainsi, la rue, les transports, les administrations, les banques, les agences d'intérim, font déjà office de frontières.

Les centres de rétention, comme tous les camps pour migrants, sont des bouts des frontières assassines de l'Europe de Schengen. Ce sont des lieux où l'on attend, enfermé, parfois indéfiniment et sans jugement, où l'on meurt faute de soin, où l'on se donne la mort plutôt que d'être expulsé. Il faut en finir avec les frontières !

Pour toutes ces raisons, et parce qu'il n'y a pas de « bonne » gestion des flux migratoires, parce que chacun doit pouvoir décider où il veut vivre, nous sommes solidaires des inculpés de la révolte et de l'incendie du centre de rétention de Vincennes !

*** RELAXE DE TOUS LES INCULPÉS !**

*** LIBERTÉ DE CIRCULATION ET D'INSTALLATION !**

*** FERMETURE DES CENTRES DE RÉTENTION !**

*** PLUS DE PAPIERS DU TOUT !**

SEMAINE DE SOLIDARITÉ DU 16 AU 24 JANVIER 2010.

1er rendez-vous le 16 janvier 2010 : Projection, Débat, Infos

à 19h au CICP (21 ter rue Voltaire, Paris 11ème)

collectif de solidarité avec les inculpés de Vincennes